



> **Adriana Fratino, Dt.P., M. Sc.**
Directrice, inspection professionnelle de l'Ordre



Inspection professionnelle et utilisation des médias sociaux

Les médias sociaux sont partie intégrante de notre vie et leur utilisation est en constante évolution. Sous différents types de plateformes, par exemple Facebook, LinkedIn, Instagram, TikTok, etc., ils sont puissants et efficaces, compte tenu, entre autres, de leur rapidité de transmission de l'information et de leur portée.

L'utilisation des médias sociaux est aussi une partie intégrante de la pratique de plusieurs diététistes-nutritionnistes; ces plateformes permettent aux diététistes-nutritionnistes de préciser leur rôle, de valoriser l'importance de la nutrition, d'améliorer les services offerts, d'élargir leur réseau professionnel et de diffuser de l'information crédible, basée sur les données de la science. Les avantages découlant de l'utilisation des médias sociaux sont ainsi indéniables. Cependant, plusieurs éléments sont à prendre en considération pour s'assurer d'une utilisation conforme aux lois et règlements qui régissent la profession — dont le [Code de déontologie des diététistes](#) — et aux normes entourant la pratique.



Voici quelques éléments vérifiés lors de l'inspection professionnelle :

- 1) L'utilisation des médias sociaux à titre personnel ou professionnel : en tout temps, les diététistes-nutritionnistes doivent s'assurer que leurs activités ne compromettent pas l'honneur, la dignité et l'intégrité de la profession et qu'elles respectent les normes professionnelles, les données de la science et le **Code de déontologie des diététistes**. Afin de dissocier la vie privée et la vie professionnelle, il est fortement recommandé d'utiliser des comptes différents et d'établir une stratégie afin de protéger votre vie privée.
- 2) Le maintien d'une rigueur scientifique : comme le statut de diététiste-nutritionniste donne une crédibilité supplémentaire, il est important de distinguer la manière de communiquer une *opinion* comparativement aux *données probantes*. Les diététistes-nutritionnistes doivent demeurer prudentes dans leurs affirmations, présenter les informations de façon nuancée, et tenir compte de l'ensemble des conséquences que peuvent avoir les interventions sur les médias sociaux sur la santé publique. Il est primordial de faire la différence entre la **communication d'un fait bien établi par la science** comparativement à **l'incertitude inhérente** à des circonstances changeantes ou encore à un nouveau secteur de recherche.
- 3) La bonne compréhension des obligations déontologiques et éthiques notamment du point de vue du secret professionnel, de la confidentialité et de l'indépendance professionnelle : les diététistes-nutritionnistes sont tenues de respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de la profession, y compris sur les médias sociaux. Les diététistes-nutritionnistes doivent faire preuve de vigilance quant à leur rôle et leur présence sur les médias sociaux afin d'assurer la crédibilité de la profession, d'éviter les conflits d'intérêts et de maintenir la confiance du public. L'approche de communication scientifique et de transfert des connaissances est à privilégier afin de respecter les obligations déontologiques et éthiques.
- 4) La bonne compréhension des obligations légales quant à la protection des renseignements personnels : il est important d'établir un plan quant à la sécurité et à la protection des données collectées par l'entremise de sites Web et de médias sociaux.

L'inspection professionnelle est une obligation prévue au **Code des professions** qui s'applique à tous les membres de l'Ordre. Outre la protection du public, le cœur de la mission de chaque ordre professionnel, l'objectif premier de l'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession pour s'assurer que les activités professionnelles des membres de l'ODNQ correspondent aux normes attendues.

La vérification de l'utilisation des médias sociaux par les membres fait maintenant partie de l'inspection professionnelle, que ce soit par le programme d'inspection générale ou l'inspection sur la compétence. Il est important pour les membres de maîtriser les aspects d'ordre légal, déontologique, professionnel et technique afin de s'assurer d'un usage responsable des diverses plateformes disponibles.



Au terme de l'inspection, la direction de l'inspection professionnelle peut souligner l'utilisation conforme des médias sociaux ou formuler des recommandations pour l'améliorer. Cependant, si la direction de l'inspection professionnelle a des motifs raisonnables de croire qu'une membre a commis une infraction aux dispositions du Code de déontologie, elle peut informer le bureau du syndic de l'ODNQ.

Pour aider les membres à utiliser les médias sociaux selon leurs obligations déontologiques, éthiques ainsi que dans le respect des normes professionnelles, l'ODNQ a mis à jour les *Normes de pratiques relatives à l'utilisation des médias sociaux*.

Les normes de pratiques présentées dans ce guide ont comme principaux objectifs :

1) Aider les diététistes-nutritionnistes à respecter leurs obligations professionnelles et déontologiques sur les médias sociaux, autant sur leurs plateformes professionnelles que personnelles;

2) Soutenir la prise de décision des diététistes-nutritionnistes et favoriser les comportements adéquats dans le contexte de la pratique sur les médias sociaux;

3) Guider les diététistes-nutritionnistes quant aux bonnes pratiques de communication et la netiquette sur les médias sociaux.

En conclusion, si vous utilisez ou si vous prévoyez utiliser les médias sociaux dans votre pratique, nous vous invitons à consulter le *guide sur les Normes de pratiques relatives à l'utilisation des médias sociaux*. Lorsqu'ils sont utilisés adéquatement, les médias sociaux présentent plusieurs avantages. Il y a toutefois des précautions à prendre afin d'**assurer une utilisation responsable**, respectant les obligations déontologiques et favorisant une image professionnelle de la profession de diététiste-nutritionniste.